



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procurations : 0

Convocation :

4 Septembre 2025

Délibération Numéro

2025.11.09.11

Objet :

**DEMANDE DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250911-2025110911-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025

Publication : 16/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Septembre 2025**

Le onze septembre deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 Septembre 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Géraud, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de M. et Mme Cavelier.

Leur fille Emma est une jeune athlète évoluant au Club Sportif Gravenchonnois dans la discipline de nage avec palmes.

Elle s'est fait remarquer par ses performances et ses excellents résultats au niveau National et Régional.

Emma est sélectionnée en équipe de France Junior avec en perspective les championnats du monde en novembre en Hongrie.

La participation à cette compétition implique des dépenses importantes (achat de matériel et frais de déplacement).

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 300.00€ à M. et Mme Emma CAVELIER.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

→ Décide d'accorder une subvention de 300€ à M. et Mme CAVELIER.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN